

Communiqué de presse ad hoc

Première en Suisse: une entreprise supprime les frais de gestion pour l'administration des fonds de caisses de pension

- Admicasa Holding AG, pionnière de la réduction des coûts de gestion des avoirs de prévoyance LPP en Suisse
- Les assurés LPP profitent directement de la baisse des frais et de la hausse des rentes
- Le secteur de la finance doit repenser sa politique de frais
- Les acteurs de la politique et de l'administration ont le devoir d'adapter la politique des frais
- Il est possible d'économiser plusieurs milliards de francs suisses de frais par an au profit des assurés

Admicasa Holding AG (BX/ADMI), dont le siège est à Zurich, est une entreprise immobilière et de services cotée en bourse qui assure la gestion de capitaux de prévoyance pour le compte de fondations de placement opérant dans le secteur immobilier. Sans faire exception à la pratique courante dans la branche suisse de la finance et de la prévoyance, Admicasa percevait jusqu'à présent des frais de gestion pour l'administration et la gestion des capitaux de prévoyance. À l'initiative de Serge Aerne, président du conseil d'administration de l'entreprise Admicasa Holding AG, cette dernière s'apprête à introduire le 1^{er} juin 2023 un «modèle de frais 23» totalement innovant en Suisse. En effet, les frais de gestion vont être supprimés pour être remplacés par de nouveaux honoraires de gestion plus avantageux pour les assurés LPP. L'entrepreneur Serge Aerne jugeait indécent le fait que les frais de gestion des actifs gérés par les fondations de placement LPP augmentent de manière linéaire, c'est-à-dire dans les mêmes proportions que les dépôts de prévoyance sous gestion, alors que les dépenses administratives restent quant à elles constantes, sinon n'augmentent que de manière marginale. Cette politique de frais, pratiquée de manière courante jusqu'à ce jour en Suisse, se fait au détriment des assurés LPP. De fait, ces derniers supportent indirectement des frais élevés au titre des services de gestion, lesquels pourraient, selon Serge Aerne, être proposés à un prix beaucoup plus avantageux. La fortune de prévoyance gérée pour le compte des assurés se voit ainsi grignotée avec, à la clé, une baisse des rentes.

L'avalanche de frais sur le marché de la prévoyance est stoppé

Serge Aerne, le président du conseil d'administration d'Admicasa, a convaincu le conseil d'administration de l'entreprise d'abandonner le modèle de frais existant au profit d'un modèle plus avantageux pour les assurés («modèle de frais 23»). Ce modèle prévoit la suppression des frais de gestion facturés de manière forfaitaire, lesquels augmentent dans les mêmes proportions que les dépôts (économies d'échelle), ainsi que leur remplacement par des honoraires de gestion plus avantageux pour les assurés. Les nouveaux honoraires couvrent uniquement les coûts réels incombant au gestionnaire de fortune. L'incitation économique pour le gestionnaire spécialiste des fonds de prévoyance d'Admicasa réside désormais dans la performance des placements. Les assurés bénéficient ainsi d'une diminution des frais et échappent à la diminution concomitante de leur fortune de prévoyance. Serge Aerne clame son ambition à qui veut l'entendre: «Mon objectif est d'endiguer l'avalanche de frais sur le marché de la prévoyance. Jusqu'à présent, les frais de gestion ont permis aux gestionnaires de fortune de gagner beaucoup d'argent malgré une

performance insuffisante des placements de prévoyance. C'est ce que nous souhaitons changer afin d'apporter une contribution directe à la sécurité des rentes.»

La fondation de placement immobilier Terra Helvetica, premier client à adopter le nouveau modèle de frais

La fondation de placement Terra Helvetica, stratégiquement axée sur l'«accès au logement abordable», est le premier client à avoir signé de nouveaux contrats adossés au nouveau «modèle de frais 23» plus avantageux d'Admicasa Holding AG. André Schlatter, président du conseil de fondation de la fondation de placement immobilier Terra Helvetica, salue le nouveau modèle avec démonstration: «Cela fait longtemps que nous attendions un tel modèle de frais. À compter du 1^{er} juin 2023, grâce à la baisse des frais de gestion sur nos fonds de prévoyance, nous serons en mesure, en fin d'année, de porter un montant majoré au crédit de nos assurés.

Cette initiative est un pas important vers une réduction durable des frais de gestion qui, espérons-le, va fixer un nouveau cap. Elle profitera aux cotisants actuels ainsi qu'à l'ensemble des futurs retraités.»

Le monde de la politique et de l'administration est sommé d'agir

Pour l'expert en caisses de pension André Schlatter, le signal envoyé au secteur financier est primordial: «Il n'est pas surprenant qu'une telle initiative, attendue de longue date, soit lancée précisément par un prestataire privé comme Admicasa. Jusqu'à présent, le secteur financier a gagné des sommes carrément indécentes grâce au prélèvement de frais de gestion excessivement élevés des fonds de prévoyance. Cette initiative peut déclencher un changement de paradigme dans l'ensemble de la branche.» Le président du conseil de fondation de la fondation de placement immobilier Terra Helvetica estime que les acteurs de la politique et de l'administration ont un devoir d'action. «Depuis des dizaines d'années, le débat sur les retraites tourne en rond. Le secteur de la finance doit lui aussi faire un geste vis-à-vis des assurés.»

Présentation du nouveau «modèle de frais 23»: https://www.admicasa-holding.ch/wp-content/uploads/2023/05/modele_de_tarification23.pdf

Information pour les médias:

Le nouveau modèle de frais d'Admicasa Holding AG sera présenté en détail aux médias le 22 mai 2023, à 14h00. La présentation aura lieu dans l'immeuble de la Kaufmännischer Verband Zürich (kfmv), Pelikanstrasse 18, 8001 Zurich, au 1^{er} étage (entrée à l'adresse Talacker 34, 8001 Zurich).

Pour plus d'informations:

Admicasa Holding AG

Serge Aerne, président du conseil d'administration

Giesshübelstrasse 40

8045 Zurich

T: +41 55 511 04 74

E-Mail: serge.aerne@admicasa.ch

Admicasa Holding AG

www.admicasa-holding.ch

Admicasa Holding AG est une société de participation financière dont le siège se trouve à Zurich. Les activités commerciales des filiales consolidées Admicasa Vertriebs AG, Admicasa Service AG et von Gunten Baumanagement AG sont centrées sur la Suisse alémanique. Le volet «Administration et gestion» comprend la fourniture de services dans le cadre de la gestion sous mandat pour des clients tiers. L'offre de services englobe diverses prestations en lien avec la gestion d'un portefeuille immobilier, le conseil immobilier ainsi que le courtage de biens et de capitaux. Le volet «Construction» inclut des prestations de services de voirie de même que des services complémentaires dans le domaine de la gestion des travaux de construction. Les actions nominatives de la société sont cotées à la BX Swiss AG: Ticker ADMI, Valor 32440249, ISIN CH0324402491.

Admicasa Holding AG | Giesshübelstrasse 40 | CH-8045 Zurich | www.admicasa-holding.ch